

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 788 promulguant, à la Côte Française des Somalis, l'arrêté ministériel du 26 mai 1951 portant fixation des délais de paiement à vue des mandats postaux et télégraphiques.

n° 788

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
18 juillet 1952

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1952

Date du numéro
1 août 1952

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884 : Vu l'arrêté ne 163 du 3 septembre 1907 portant organisation du Service des Postes et Télégraphes,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué, à la Côte Française des Somalis, L'arrêté ministériel du 26 mai 1951, portant fixation des délais de paiement à vue des mandats postaux et télégraphiques dans les relations entre la France métropolitaine et les Départements français d'Outre-Mer, d'une part, les autres éléments de l'Union Française, d'autre part.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Par délégation :Le Secrétaire Général.CHAMBOREDON,